



Fiche d'inscription Moov Art

Cours de Qi Gong

Saison 2024/2025

Photo d'identité

Adhérent

Nom et Prénom
Adresse
Date de naissance
Téléphone
Courriel

Personne à prévenir en cas d'urgence

Nom
Téléphone

Cours suivi :

- Lundi 9H15 - 10H15 – Salle Alice Milliat – TAI CHI
- Lundi 10H30 - 11H30 – Salle Alice Milliat - MEDITATION
- Mardi 9H15 - 10H15 – Salle Alice Milliat
- Mercredi 18H45 - 19H45 – Ancienne petite salle de Danse vis-à-vis de la salle Alice Milliat
- Jeudi 18H15 - 19H15 – Salle Dojo Karaté

Autorisation de l'image des adhérents : J'autorise Moov Art à utiliser mon image pour une utilisation de promotion interne au club (presse, affichage, calendrier, site web,...)

- Oui
- Non

Obligation d'assurance : L'association dispose d'une assurance de responsabilité civile. Celle-ci permet de s'assurer pour vos dommages causés à autrui, elle ne garantit en aucun cas les dommages causés à soi-même ou un autre adhérent. Chacun doit le nécessaire pour disposer d'une assurance complémentaire en cas d'accident.

Conditions d'inscription

L'inscription est valable pour la période de septembre 2023 à juin 2024 pour 30 séances minimum. Vous pouvez suivre **1 cours d'essai gratuit** avant de vous inscrire.

La cotisation annuelle est de 200€ pour les cours de TAI CHI et 180 € pour les cours de méditation.

Pour une adhésion en cours d'année voici les tarifs :

- 150€ à partir du 1er janvier pour le TAI CHI et 120 € pour la méditation
- 80€ à partir du 1er avril (ou par trimestre) pour le TAI CHI et 60 € pour la méditation
- 8€ par semaine pour le TAI CHI ou 20 € pour 1 cours de méditation

Paiement en une seule fois sauf sur demande où des facilités de paiement peuvent être accordées au cas par cas. Toute inscription est définitive. Aucun remboursement ne pourra être demandé. Seule la présentation au cours du premier trimestre d'un certificat médical de contre-indication précisant l'activité pratiquée pourra faire l'objet d'un remboursement partiel déduction faite des cours déjà suivis. En cas de confinement, les cours seront assurés en vidéo. Seules les personnes n'ayant pas accès à internet pourront demander un remboursement au prorata des cours manqués.

Le dossier d'inscription doit être rendu complété avec l'attestation d'assurance responsabilité civile et le certificat médical dès le début des cours.